



DELIBERATION N° 6

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

Pour : 23
Contre : 6 (PS/PC)
Abstentions : /

Objet :
Approbation
d'une convention
de groupement
de commande
dans le cadre de
l'opération
d'assainissement,
d'eau potable et
d'eaux pluviales
rue Georges
Lassalle -
Autorisation
donnée à Mr le
Maire de la signer

L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 30 août 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J. DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, MA THEBAUD, C. DUFOUR, J. DARRIGADE, C. DUPIN, M. LORDON, S. PUYO, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. LOUSTALET, C. MARTIN, JM DOURTHE, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : G. ELGART (pouvoir à J. DOS SANTOS), A. LECHEVALLIER (pouvoir à C. DUPIN), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), UA DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), AM BARTHE (pouvoir à C. DUFOUR), A. VALOT (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCQ), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), C. ORDONNES (pouvoir à MJ ROQUES)

Secrétaire de séance : J. DOS SANTOS

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, rappelle la particularité de la rue Georges Lassalle située pour partie entre le Département des Landes (sur la Commune de Tarnos) et le Département des Pyrénées-Atlantiques (sur la Commune de Boucau).

L'état de cette voie et les problèmes hydrauliques rencontrés imposent des travaux importants tant au niveau des réseaux que de la réfection de la chaussée pour la sécurisation des flux.

Il est rappelé qu'en 2016, la Commune de Boucau, l'ACBA et la Commune de Tarnos ont cofinancé une étude hydraulique sur la rue Georges Lassalle. Cette étude a permis de déterminer les travaux auxquels il convient de procéder sur le réseau d'eaux pluviales de cette rue.

Par ailleurs, dans le cadre des compétences assainissement et eau potable, cette rue délimite également le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) et celui du Syndicat d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC).

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous-Préfecture
de Bayonne*

*le 6/9/19
et de la publication*

*le 6/9/19
Le Maire,*

Plusieurs études et diagnostics ont mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation du réseau assainissement des eaux usées commun à ces deux structures ainsi que la pose d'une nouvelle conduite rendant indépendantes les alimentations de ces deux périmètres et permettant sa sécurisation.

La totalité de ces travaux étant programmée conjointement et étant sur le même périmètre géographique, il apparaît opportun de mettre en place un groupement de commande en vue de la passation d'un marché de travaux relatif à la fourniture et la pose des réseaux humides (eaux usées, eaux potables, eaux pluviales).

Il est précisé que la CAPB est désignée comme coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, elle est chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des entreprises de travaux.

Ainsi, Monsieur Patrick ACEDO propose au Conseil Municipal, sur le fondement des dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique de créer par convention un groupement de commande constitué par la co-maîtrise d'ouvrage CAPB/SYDEC et les Villes de Boucau et de Tarnos, pour la passation de la consultation de travaux.

Il est précisé que les coûts relatifs à la pose du réseau pluvial de voirie seront pris en charge à 50 % par la Ville de Boucau et 50 % par la Ville de Tarnos.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve**, dans le cadre de la réalisation de l'opération d'assainissement et d'eau potable de la rue Georges Lassalle à Boucau et à Tarnos, les termes de la convention de groupement de commande,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la dite convention avec les représentants de la CAPB et de la Ville de Tarnos.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 6 septembre 2019
Le Maire,

